

17.04.2019 - 11:00 Uhr

## Media Service: Parler du suicide n'est pas le banaliser (Prise de position 8/2019)

Bern (ots) -

Parties: La Commission de bioéthique de la Conférence des évêques suisses contre «Le Temps»

Thèmes: Suicide / Dignité humaine

Plainte rejetée

Résumé

Un journaliste peut dresser le portrait d'une femme favorable au suicide assisté et lui laisser la place d'exposer ce qui motive son combat pour «l'interruption volontaire de vieillesse» sans faire l'apologie de cette démarche ni la banaliser. En publiant l'histoire de Mme Jenquel, «Le Temps» n'a pas contrevenu aux règles de la profession relatives au suicide, qui recommandent la plus grande prudence, ni à celles qui concernent la dignité humaine, mais a apporté une contribution au débat de société sur le thème du suicide assisté.

Par ailleurs, contrairement à ce que demandait la Commission de bioéthique de la Conférence suisse des Evêques, le Conseil Suisse de la presse ne saurait condamner de façon générale le traitement médiatique de ce thème: il ne se prononce sur des éventuelles violations de la «Déclaration des devoirs et droits des journalistes» que dans des articles précis, et ne prend pas position de façon générale sur la couverture journalistique d'une problématique.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100827159> abgerufen werden.